

Discours de la société populaire de Tournan (Seine-et-Marne), lors de la séance du 7 frimaire an III (27 novembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Discours de la société populaire de Tournan (Seine-et-Marne), lors de la séance du 7 frimaire an III (27 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 259;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2012\\_num\\_102\\_1\\_19819\\_t1\\_0259\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19819_t1_0259_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 15/07/2019

l'aisance, ne reconnaissent la bonté du gouvernement républicain, que par ses bienfaits. En conséquence, je vous sou mets le projet de décret suivant :

« La Convention nationale, voulant venir au secours des habitants des frontières du Nord, dont les possessions ont été, depuis quatre ans, ravagées par les soldats de la tyrannie ; considérant que la première dette de la République est celle due à ces braves citoyens qui, depuis le commencement de la guerre, ont repoussé les tyrans coalisés ; considérant que le séjour des armées de la République sur cette partie de nos frontières, et encore plus la présence désastreuse des hordes ennemies, a presque totalement anéanti la culture du lin et du chanvre qui formaient autrefois la richesse de ce pays fertile ; voulant donner aux habitants de cette partie de la République un témoignage non équivoque de la reconnaissance nationale, et réparer, autant qu'il est au pouvoir de la nation, les maux qu'ils ont soufferts, décrète :

ART. I<sup>ER</sup>-. Les cultivateurs des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Aisne, qui se livreront à la culture du lin et du chanvre, seront exempts, pendant quatre années, d'impositions territoriales.

ART. II-. Les comités de Salut public et de Commerce réunis sont chargés de prendre les mesures convenables pour encourager et aider cette culture par tous les moyens que leur prudence jugera nécessaire. »

La Convention renvoie le projet de décret aux comités réunis de Commerce, des Finances et d'Agriculture (90).

### 39

**Deux citoyens se présentent à la barre, au nom des membres de la société populaire de Tournan-[l'Union ci-devant Tournan], département de Seine-et-Marne, pour féliciter la Convention sur son Adresse aux Français, et l'inviter à rester à son poste pour achever le bonheur du peuple.**

**Ils avoient déposé la veille la somme de 1 017 liv., pour l'équipement des vaisseaux qui doivent écumer les mers du reste des esclaves qui les parcourent.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (91).**

[Les membres de la société populaire de Tournan-l'Union à la Convention nationale, s.d.] (92)

(90) *Moniteur*, XXII, 611-612. *Rép.*, n° 68 ; *Débats*, n° 795, 963 ; *Ann. Patr.*, n° 696 ; *C. Eg.*, n° 831 ; *J. Fr.*, n° 793 ; *M.U.*, n° 1355 ; *Mess. Soir*, n° 831 ; *Ann. R.F.*, n° 67 ; *J. Perlet*, n° 795.

(91) P.-V., L, 145.

(92) C 328 (2), pl. 1457, p. 11.

Représentants d'un peuple libre,

Unis constamment à la Représentation nationale qui ne cesse de mériter notre reconnaissance, nous vous faisons passer notre profession de foi.

Maintenir l'unité, l'indivisibilité de la République française ; ne reconnaître d'autre point de ralliement ni d'autre union que la Convention nationale, affronter la mort pour ne souffrir qu'il lui soit porté aucune atteinte, tel est le vœu unanime des sociétaires de Tournan l'Union.

Votre adresse aux français du 18 vendémiaire remplie de vérités morales, a été lue, entendue et applaudie par des hommes qui en ont gravés les principes sacrés dans leurs cœurs.

Nous vous faisons passer la somme de mille dix sept livres en assignats provenant d'une souscription ouverte et à laquelle ont participé les citoyens de cette commune pour l'équipement des vaisseaux qui doivent écumer les mers du reste des esclaves qui les parcourent.

Pères de la Patrie, nous ne vous dirons qu'un mot : votre glorieuse carrière est ouverte, continuez la avec énergie ; restez unis et achevez le bonheur du peuple.

Vivent la République et la Convention nationale.

*Suivent 33 signatures.*

### 40

MOREAU (au nom des comités d'Agriculture et de Commerce) : Les armes de la République terrassent l'Anglais sur le continent ; la marine française approvisionne nos ports au dépens des marchands de Londres : il est encore un autre genre de succès que nous pouvons obtenir sur eux, et nous triompherons par le génie de ce peuple orgueilleux déjà vaincu par nos armes.

Maître du Bengale, l'avare Anglais nous vend au poids de l'or les mousselines des Indes jusqu'à présent inimitables en Europe. Nous lui arracherons cette branche de richesses ; la France pourra non-seulement épargner 40 millions que lui coûtent annuellement ces mousselines, mais même en fournir seule aux autres nations, mettre l'Anglais dans l'impossibilité de leur en vendre une seule aune ; et bientôt ce torrent qui entraînait sans retour l'or de l'Europe dans l'Inde, détourné en grande partie, viendra enrichir le sol de la liberté.

Tels sont, citoyens, les avantages qu'a fait entrevoir à vos comités d'Agriculture et de Commerce l'examen de la pétition du citoyen Barneville, que vous leur avez renvoyée le 26 floréal.

Il offre de former à Paris une manufacture de mousselines super fines, à l'imitation de celles des Indes.

La machine qu'il a inventé pour la filature du coton est très ingénieuse, et d'une grande simplicité ; elle est en même temps susceptible d'une grande quantité de variantes dans son action ; en sorte que, quoique toutes les broches et bobines soient mises en mouvement par une seule